

RAPPORT DE SUIVI DU COMMERCE DE MILIEU D'ANNÉE DE L'OMC

Le présent rapport de suivi du commerce établi par l'OMC passe en revue les faits nouveaux relatifs au commerce survenus pendant la période allant du 16 octobre 2022 au 15 mai 2023. Cette première contribution de milieu d'année au rapport annuel de la Directrice générale est prévue dans le mandat du Mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC), qui vise à aider l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC) à effectuer un tour d'horizon annuel de l'évolution de l'environnement commercial international.



Le Secrétariat de l'OMC s'efforce de veiller à ce que les rapports de suivi du commerce soient factuels et objectifs. Depuis 2009, les rapports visent à présenter un tableau nuancé de l'évolution du commerce international.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ce **rapport de suivi du commerce de l'OMC** sur les faits nouveaux liés au commerce est publié alors que l'économie mondiale continue d'affronter de multiples crises. La poursuite de la guerre en Ukraine, les événements liés au changement climatique, le niveau élevé des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, l'inflation, ainsi que les répercussions persistantes de la pandémie de COVID-19 ont de graves conséquences sur l'environnement économique mondial. Le **fléchissement marqué du commerce de marchandises**, qui a fortement diminué au quatrième trimestre de 2022 et semble être resté inférieur à la tendance au premier trimestre de 2023, est préoccupant. La croissance du commerce mondial de marchandises en volume devait ralentir en 2022 puis au début de 2023, avant de reprendre en 2024.

La mise en œuvre de nouvelles **restrictions à l'exportation** par les Membres de l'OMC s'est accélérée depuis 2020, d'abord dans le contexte de la pandémie, puis sur fond de guerre en Ukraine et de crise de la sécurité alimentaire. Si certaines de ces restrictions ont été levées, à la **mi-mai 2023**, 63 restrictions à l'exportation de produits alimentaires, d'aliments pour animaux et d'engrais demeuraient en place, s'ajoutant aux 21 restrictions à l'exportation liées à la COVID-19 qui visaient des produits essentiels.

Au cours de la période examinée, les Membres de l'OMC ont introduit **182 nouvelles mesures de facilitation des échanges et 110 nouvelles mesures restrictives pour le commerce en ce qui concerne les marchandises, compte non tenu des mesures liées à la pandémie.**

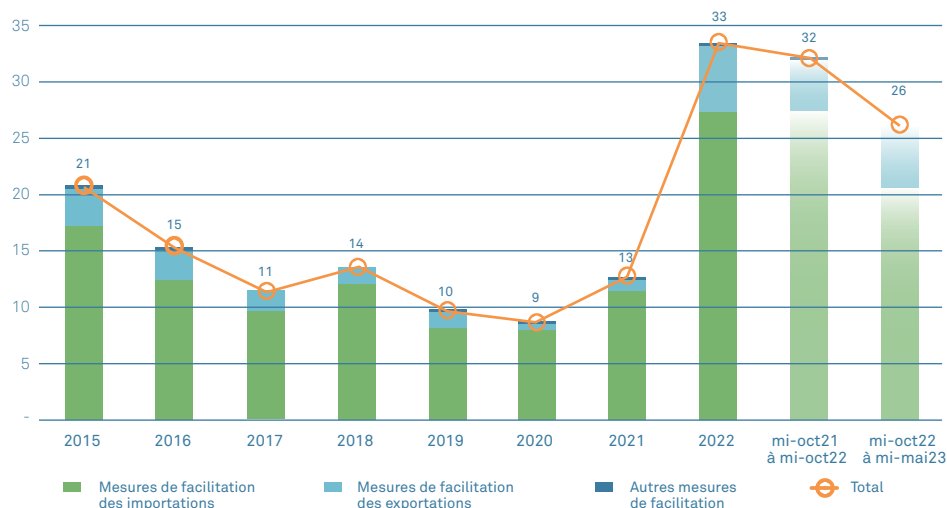
Base de données sur le suivi du commerce

La **base de données sur le suivi du commerce** (TMDB) fournit des renseignements sur les mesures commerciales mises en œuvre par les Membres de l'OMC et les observateurs depuis octobre 2008.



Mesures de facilitation des échanges, moyenne mensuelle, de 2015 à mi-mai 2023

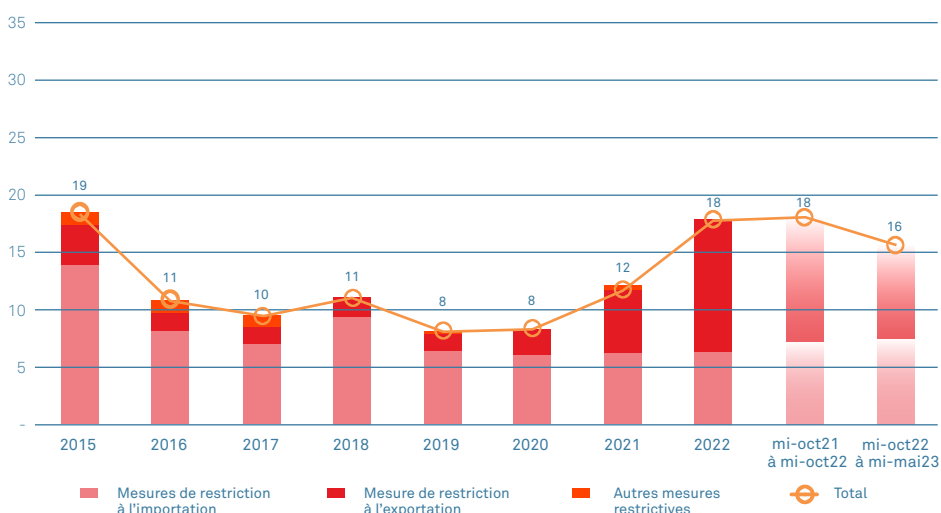
Source: Secrétariat de l'OMC.



Au cours de la période examinée, la majorité des mesures de facilitation des échanges concernaient les importations et la majorité des mesures restrictives les exportations.

Mesures restrictives pour le commerce, moyenne mensuelle, de 2015 à mi-mai 2023

Source: Secrétariat de l'OMC.



Pour la troisième fois depuis le lancement de l'exercice de suivi du commerce, le nombre de nouvelles restrictions à l'exportation a dépassé celui des restrictions à l'importation.

Les échanges commerciaux couverts par les mesures de facilitation mises en place pendant la période considérée ont été estimés à 703,7 milliards d'USD (contre 1 160,5 milliards d'USD lors du rapport précédent) et les échanges couverts par des mesures restrictives pour le commerce ont été estimés à 110,5 milliards d'USD (contre 278,0 milliards d'USD).

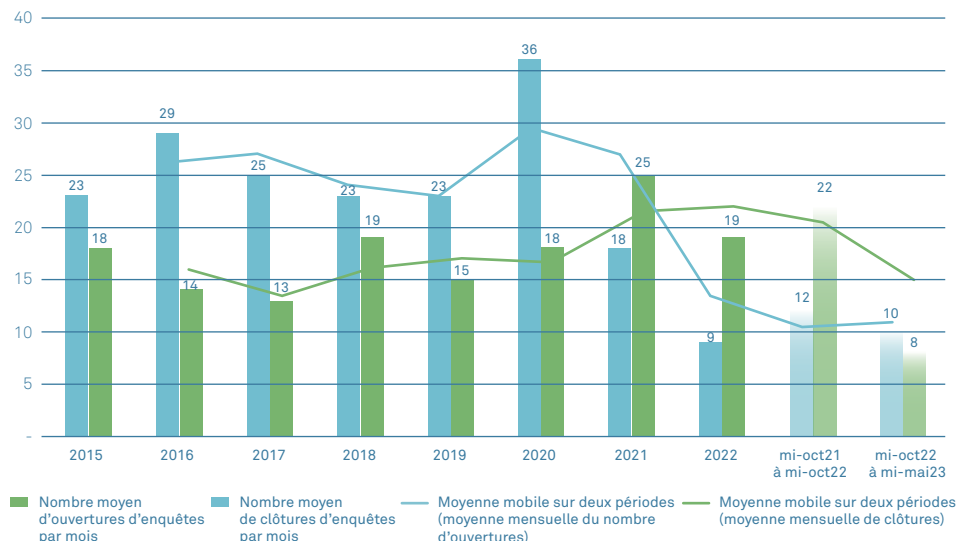
Le **nombre** de restrictions à l'importation en vigueur est resté élevé et rien n'annonce un réel démantèlement des mesures existantes. À la fin de 2022, 9,2% des importations mondiales étaient visées par des restrictions à l'importation mises en œuvre depuis 2009 et toujours en vigueur.

En 2021 et en 2022, le nombre d'enquêtes en matière de **mesures correctives commerciales** ouvertes par les Membres de l'OMC a fortement diminué, tandis que les clôtures d'enquêtes en la matière ont augmenté. Au cours de la période considérée, le nombre moyen des ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales (10,3 par mois) a atteint son deuxième niveau le plus bas depuis 2012 et celui des clôtures (8,1) a enregistré son plus faible niveau depuis 2012. Les mesures correctives commerciales sont restées un outil de politique commerciale important pour de nombreux Membres de l'OMC, représentant 30,6% de l'ensemble des mesures commerciales concernant les marchandises non liées à la COVID-19 dont il est fait état dans le présent rapport. Les mesures antidumping restent les mesures correctives commerciales les plus fréquentes en termes d'ouvertures et de clôtures d'enquêtes.

Ouvertures et clôtures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales, moyenne mensuelle, de 2015 à mi-mai 2023

Note: Les valeurs ont été arrondies.

Source: Secrétariat de l'OMC.



La forte baisse du nombre d'ouvertures d'enquêtes en matière de mesures correctives commerciales observée depuis 2021 représente peut-être une importante évolution dans le domaine des mesures commerciales. Cette baisse récente tient sans doute à plusieurs raisons. Par exemple, dans le contexte de la pandémie et, plus récemment, de la guerre en Ukraine, les pays se sont manifestement efforcés de veiller à ce que leur territoire reste bien approvisionné et accessible pour une vaste gamme de produits. Ces politiques ont pu avoir une incidence sur le recours aux instruments correctifs commerciaux.

La plupart des 74 nouvelles mesures mises en place au cours de la période considérée dans le domaine des **services** étaient de nature à faciliter les échanges. Près de la moitié de ces mesures étaient horizontales et visaient différents modes de fourniture dans divers secteurs, un tiers concernait le commerce des services de télécommunications ou des services financiers, et le reste portait sur les services fournis aux entreprises, les services de santé, les services relatifs au tourisme et aux voyages, ainsi que les services de transport.

Les Membres de l'OMC ont continué d'ajuster leurs régimes de **propriété intellectuelle** (PI) et d'éliminer progressivement de nombreuses mesures liées à la pandémie; certains ont systématisé le recours à des procédures en ligne créées pendant les confinements. Les Membres ont poursuivi leurs discussions sur l'éventuelle extension de la Décision sur les ADPIC adoptée à la CM12 concernant les outils de diagnostic et les traitements contre la COVID-19.

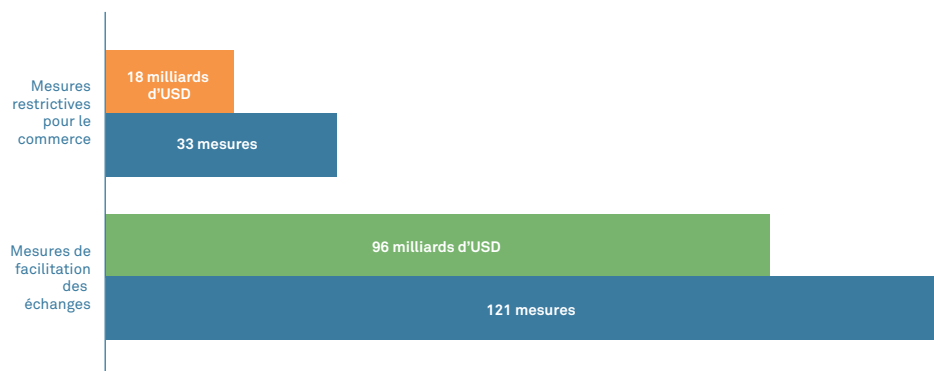
Au cours de la période considérée, de nombreuses nouvelles **mesures de soutien économique** ont été instaurées par les Membres de l'OMC, y compris des programmes de réduction de l'impact sur l'environnement, des programmes de production d'énergies renouvelables, ou des projets de soutien à l'efficacité énergétique et à la décarbonation ainsi qu'aux énergies propres et renouvelables. D'autres mesures ont été prises dans le cadre de divers programmes de soutien au secteur agricole.

La mise en œuvre par les Membres de l'OMC de nouvelles **mesures liées au commerce en rapport avec la COVID-19** s'est ralentie au cours des 7 derniers mois, 17 mesures de ce type ayant été enregistrées pour ce qui est des marchandises. La plupart de ces mesures concernaient des réductions de droits de douane, le retrait de mesures existantes ou la modification d'autres mesures. La majorité des 454 mesures commerciales et liées au commerce qui ont été mises en œuvre par des Membres de l'OMC et observateurs dans le domaine des marchandises depuis le début de la pandémie étaient de nature à faciliter les échanges (55,3%), le reste pouvant être considéré comme de nature à les restreindre (44,7%). Les Membres ont continué d'éliminer progressivement les mesures liées à la pandémie, et en particulier celles qui avaient un effet de restriction des échanges. À la mi-mai 2023, 83,7% des restrictions à l'exportation ayant été levées, il restait 21 mesures de ce type en place.

Aucune nouvelle mesure liée à la COVID-19 dans le domaine des services n'a été signalée par les Membres de l'OMC, mais nombre des mesures instaurées en 2020 restent en place. Depuis le début de la pandémie, 156 mesures liées à la COVID-19 visant les services ont été recensées, dont 22 avaient été déclarées levées à la mi-mai 2023. Le nombre de nouvelles mesures de soutien liées à la COVID-19 prises pour atténuer les effets sociaux et économiques de la pandémie a fortement diminué.

Mesures commerciales et liées au commerce en rapport avec la COVID-19 visant les marchandises en vigueur à la mi-mai 2023 (Nombre de mesures et valeur des échanges visés en milliards d'USD)

Source: Secrétariat de l'OMC.



Le rapport couvre également plusieurs autres faits nouveaux importants liés au commerce qui sont survenus dans les domaines des mesures SPS, des OTC et de l'agriculture, ainsi que les discussions menées sur les questions environnementales mondiales; les subventions à la pêche; le commerce électronique; l'Aide pour le commerce; les marchés publics; la facilitation des échanges; le financement du commerce; les micro, petites et moyennes entreprises (MPME); et l'autonomisation économique des femmes.

Le succès de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12) en juin 2022 a permis d'obtenir une série de résultats sans précédent convenus au niveau multilatéral et démontré que la coopération multilatérale en matière de commerce pouvait aboutir. Des travaux sont déjà en cours en vue de faire fond sur ces résultats à la CM13, qui aura lieu début 2024, et une réunion des hauts fonctionnaires se tiendra les 23 et 24 octobre 2023 dans le but d'arriver à la CM13 à des résultats qui permettront d'aider tous les pays à bâtir un avenir économique plus équitable, plus juste et plus résilient.

Les Membres de l'OMC doivent œuvrer collectivement pour garantir la réussite de la réunion ministérielle, ainsi que pour redynamiser le système commercial multilatéral et stimuler l'économie mondiale.

LA COVID-19 ET LE COMMERCE MONDIAL

Le portail de l'OMC sur [la COVID-19 et le commerce mondial](#) permet d'accéder à des renseignements commerciaux actualisés concernant l'incidence de la pandémie sur les exportations et les importations, y compris les mesures liées à la COVID-19 prises par les Membres de l'OMC et les observateurs dans les domaines des **marchandises**, des **services** et de la **propriété intellectuelle**. Il permet également d'accéder à des renseignements sur les **mesures de soutien** liées à la COVID-19 qui ont été communiquées au Secrétariat par les Membres de l'OMC et les observateurs. Ces renseignements ont été compilés par le Secrétariat de l'OMC pour dresser un rapport informel sur la situation, dans un effort de transparence en ce qui concerne les mesures prises dans le contexte de la pandémie. Ces listes de mesures ne sont pas exhaustives et sont régulièrement actualisées par le Secrétariat de l'OMC.